



125711 - La preuve qui sou tend l'intégration du rituel de la lapidation des stèles (djamraat) dans les actes du pèlerinage

question

Quelle est la preuve tirée du Coran et de la Sunna qui sou tend la lapidation des stèles?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La lapidation des stèles fait partie des rites obligatoires du pèlerinage que doit accomplir toute personnes désireuse d'accomplir cette grande pratique cultuelle. Ceci s'atteste clairement dans la Sunna reconnue authentique par les ulémas.

D'après Ibn Abbas (p.A.a) le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) a partagé sa monture avec al-Fadhil ibn Abbas et n'a cessé de répéter la *talbiyyah* (formule prononcée pendant l'état de sacralisation) jusqu'à la lapidation des stèles.(rapporté par al-Boukhari (1685 et par Mouslim,1282)

Il est rapporté qu'Abdoullah, arrivé à la grande stèle, a laissé la Maison à sa gauche et Mina à sa droite et lancé set caillouts contre la stèle et dit: «voici comment celui qui a reçu la révélation de la sourate la Vache (bénédictioin et salut soien sur lui) a agi. » (rapporté par al-Boukhari,1748 et par Mouslim (1296)

On a rapporté qu'Ibn Omar (p.A.a) lançait sept caillouts contre la petite djamra et disait : *Allah akbar* après chaque lancement. Ensuite, il avançait un peu et s'orientait vers la Quibla et restait long temps debout et invoquait Allah les mains levées.Et puis il allait lapider la stèle médiane avant de s'orienter vers le nord, de marquer une pause et de se mettre debout orienté vers la Quibla. Il restait ainsi long temps et priait les mains levées avant d'aller lapider la grand stèle du bord de la vallée sans s'arrêter sur place car il bougeait de suite et disait ensuite: voilà ce que j'ai vu le Prophète (bénédictioin et salut soien sur lui) faire. (rapporté par al-Boukhari,1751)



Ibn al-Moundhir (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Ils (les ulémas) sont tous d’avis qu’il suffit de lapider les stèles dès que soleil dépasse le zénite durant les 11^e, 12^e et 13^e jours du 12^e mois. » Voir *al-Idjmaa* d’Ibn al-Moundir (11).

Selon Ibn Hazem (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), ils (les ulémas) sont tous d’avis qu’on lapide les stèles dans l’après-midi des trois jours qui suivent le jour du Sacrifice et que cela suffit. » Voir *Maraatiboul-idjmaa* d’Ibn Hazem (46).

Ibn Qoudamah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « arrivé à Mina, le pèlerin commence par la lapidation de la grande stèle (Aqabah) le dernier stèle coté Mina et le premier coté La Mecque. Il le lapide avec sept caillouts en diant *Allah akbar* à chaque lancement de caillout et en se plaçant au bord de la vallée, le visage orienté vers la Quibla. Après quoi, il repart immédiatement. Voilà les propos que nous avons reçus des ulémas. » Voir *al-Moughni* (3/218).

Abou Hamid al-Ghazali (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « s’agissant de la lapidation des stèle, on s’y adonne pour exprimer sa soumission à l’ordre (d’Allah) et manifester sa servitude en tant qu’esclave. On le fait pour se conformer à l’ordre (divin) sans se référer à une quelconque rationalité ou subjectivité. On le fait en imitant Araham (paix sur lui) qui avait été intercepté sur place par Iblis (le Diable) -maudit soit il par Allah le Très-haut- pour tenter de l’amener à douter de ses arguments ou l’entraîner dans la désobéissance. Allah le Puissant et Majestueux lui a donné alors l’ordre de lapider le diable pour annihiler ses espoirs. S’il te vient à l’esprit (ô pèlerin) qu’Abraham a lapidé le diable parce qu’il s’était présenté à lui et que ce n’est pas ton cas le diable ne se présente pas à toi, sache qu’une telle idée provient du diable et que c’est bien lui qui te l’a inspirée pour te détourner de la lapidation et te faire croire que c’est un acte inutile semblable à un jeu. Pourquoi tu t’en occupes? Chasse-le alors et sois plus déterminé à procéder à la lapidation afin de contrarier le diable. Sache qu’apparemment tu lapides la grande stèle mais en réalité tu lances des caillouts à la figure du diable pour l’écraser car tu ne peux l’humilier qu’en exécutant l’ordre d’Allah le Transcendant et Très-haut par vénération pour Lui à travers la seule conformité à Son ordre sans se soucier de la part de ton ego et sans se fier de la rationalité.» Extrait de *Ihayaa oulouloumid-diine* (1/270)



Allah le sait mieux.